

PREREQUIS : ETRE ELUS DU C.S.E.

DUREE DE LA FORMATION : 2 JOURS

OBJECTIFS :

Pour mieux informer les salariés les élus doivent pouvoir Identifier les informations fournies dans les documents comptables cette formation permet de :

- Répertorier les documents à communiquer obligatoirement au Comité social économique ;
- Décrypter le bilan et le compte de résultat, en connaître l'utilité et les interpréter ;
- Identifier les indicateurs utiles à l'évaluation de la situation financière de l'entreprise ;
- Faire le lien avec la base de données économiques et sociales (BDES).

1. INFORMATION ET CONSULTATION

- L'information obligatoire
- Le bilan social ou le rapport annuel substitutif
- Les consultations obligatoires du Comité social et économique

2. LIRE LES COMPTES

- La notion de patrimoine et de résultat
- Etude du compte de résultat : les produits et les charges, les différents niveaux du résultat exploitation, financier, exceptionnel
- Etude du bilan : L'actif et le passif

3. LE RÔLE DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE ET SES MOYENS D'ACTION

- Assistance d'un expert-comptable
- Le droit d'alerte

4. ANALYSE ET DIAGNOSTIC